

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table with 12 columns: DEPARTS, CHEMIN DE FER, DE BRUXELLES, DE GAND, etc. It lists train schedules and prices for various routes.

ANGLETERRE. — Londres, le 9 juin.

Des lettres particulières de Paris, publiées par le Times, annoncent que le prince de Polignac a obtenu du gouvernement la permission de rentrer en France.
Le navire Isabella, arrivé à Liverpool, apporte des nouvelles de Bahia du 16 avril: tous les rebelles qui s'étaient cachés et réfugiés dans la ville ont été pris ou dispersés. On a fait 3,500 prisonniers; tous les nègres rebelles ont été condamnés à l'exportation à la côte d'Afrique; les mulâtres et sangs-mêlés à l'exportation dans l'Amérique du Sud (Rio-Grande); tous les noirs qui avant les troubles avaient été condamnés aux fers et qui lors des derniers événements s'étaient révoltés n'ont pas encore reçu leur jugement. Les affaires commerciales n'avaient point encore repris leur cours habituel.

FRANCE. — Paris le 10 JUIN.

La revue de la garde nationale a lieu dans les Champs-Élysées, aux Tuileries, rue de Rivoli, sur le quai et sur l'esplanade des Invalides. C'est une revue de fort bonne heure que l'on a envoyée dans les légions l'ordre du jour faisant connaître l'emplacement que chacune d'elles doit occuper. Le mystère que l'on a mis dans les préparatifs de cette revue avait donné lieu à quelques bruits sinistres dans plusieurs départements éloignés. Mais à Paris on n'a pas en ce moment la moindre inquiétude.

Hier soir, M. le ministre de la guerre a envoyé à M. le maréchal Moncey, gouverneur des Invalides, l'ordre de faire tirer cent coups de canon par intervalles, pendant que S. M. passera la revue. C'est la première année que l'on tire le canon pour une revue.

Dès 5 heures du matin, le rappel s'est fait entendre dans tous les quartiers de Paris, ce qui a fait connaître aux gardes nationaux que la revue aurait lieu; car il était dit sur leurs billets de service qu'en cas de pluie elle serait remise, mais qu'ils seraient avertis par le tambour. A 8 heures la garde nationale a commencé à se rendre aux emplacements qui lui avaient été assignés sur le quai des Tuileries et sur le quai de Billy. Les légions nous ont paru assez peu nombreuses, ce qui est assez concevable d'après le peu de temps que l'on a donné aux gardes nationaux pour se préparer.

La troupe de ligne occupe le quai d'Orsay, depuis le pont Royal jusqu'au pont des Invalides. Une autre partie de la troupe de ligne ainsi que l'artillerie et la cavalerie sont placées sur les quinconces de l'esplanade des Invalides.

Le roi est sorti des Tuileries à dix heures, et a parcouru toutes les lignes de la garde nationale et de la troupe, au milieu de cris nombreux de Vive le Roi. Nous n'avons pas appris jusqu'à présent qu'il soit survenu aucun incident fâcheux. Au moment où nous écrivions les troupes commencent à défiler devant le roi qui est la place Louis XV.

A la fin de la séance d'hier, la chambre des députés a adopté par 208 voix contre 95 les crédits pour la colonie d'Alger. Voici le résumé du projet de loi:
Un crédit extraordinaire de 16,671,408 fr. est ouvert au

ministère de la guerre, au titre de l'exercice 1838, pour accroissement de l'effectif de l'armée dans les possessions françaises du nord de l'Afrique.

Il est également ouvert au ministère de la guerre, au titre du même exercice, un crédit spécial de 1,500,000 fr. pour travaux extraordinaires civils et militaires, à effectuer sur les divers points de l'Algérie.

Un troisième crédit extraordinaire de 4 millions est ouvert au ministre de la guerre pour l'organisation, en 1838, d'une légion de colons militaires se dévouant à la culture et à la défense de nos possessions en Afrique.

Les journaux de la frontière annoncent que le voyage du duc d'Orléans, dans le département du Nord, est décidé. M. Méchin fait en ce moment les préparatifs nécessaires pour la réception du prince.

M. l'évêque de Montauban vient d'être nommé commandeur de la légion-d'honneur.

Le Journal des Débats publie l'éloge funèbre de M. de Talleyrand, prononcé avant-hier à la chambre des pairs par M. le baron de Barante.

Les obsèques de M^{me} la duchesse d'Abrantès ont eu lieu ce matin. Après le service funèbre qui a été célébré dans l'église de Chaillot, le corps a été transporté au cimetière Montmartre. On remarquait parmi les assistants MM. de Châteaubriand, de Bassano, Victor Hugo, Alphonse Karr, Alexandre Dumas, le général Lallemand, ancien aide-de-camp du maréchal. Beaucoup de femmes ont suivi le convoi, et, parmi elles, on distinguait M^{me} Amable Tastu.

Les offrandes affluent de toutes parts pour le monument de Molière; il sera décidément érigé rue Richelieu, au coin de la rue Traversière St-Honoré, en face la maison n° 38, dans laquelle mourut Molière. Cet espace, agrandi par la démolition de plusieurs maisons, présente déjà une assez belle superficie. L'exécution de ce monument est confiée au talent de M. Visconti. Molière sera assis dans le fauteuil consacré du MALADE IMAGINAIRE. Deux pilastres et deux colonnes supporteront un entablement avec un fronton arrondi, suivant le style adopté généralement par Mansard, l'architecte de Louis XIV. Une renommée occupera le tympan de ce fronton, et planera sur la statue, les deux mains pleines de couronnes. Aux deux côtés de Molière, placées entre deux colonnes, s'éleveront deux figures de pierre ou de marbre, représentant la haute comédie et la comédie familière: l'une accompagnée de bas-reliefs représentant les grandes scènes du MISANTHROPES, du TARTUFE, des FEMMES SAVANTES, etc.; l'autre conduisant le cortège moins sérieux des SGANARELLE, des GORGIBUS et des POURCEAUGNAC. Les titres de toutes les pièces de Molière seront gravés sur des tablettes de marbre, aux deux faces latérales du monument.

Le ministre de la guerre fait exécuter à Marseille un monument en marbre qui sera déposé à Cagliari sur la tombe de M. le général Perregaux.

Horace Vernet assistait en uniforme d'officier d'état-major de la garde nationale aux manœuvres de Berlin. On dit qu'il a été chargé par l'empereur de Russie d'exécuter un grand tableau représentant la dernière revue qui a eu lieu à

Berlin, avec les portraits des étrangers de distinction qui y assistaient. Horace Vernet se rendra prochainement à Saint-Petersbourg.

On écrit d'Alger, 2 juin:

Abd-el-Kader a quitté Medeah sous l'escorte de quelques centaines de cavaliers; il va visiter Tekedempt, la future capitale de son royaume; dont les constructions sont très avancées. Dix mille Arabes y travaillaient sous la direction d'une centaine de déserteurs de tous les pays. L'émir se rendra de là à Tlemecen pour y attendre un personnage important se disant envoyé de la Porte, et l'empereur de Maroc.

Le paquebot Charlemagne, entré hier au Havre, a quitté New-York, le 16 mai. Le Journal of Commerce de cette ville donne les détails suivants sur les causes du blocus de Buenos-Ayres, par l'escadre française. Ce blocus a lieu par suite de certains actes de violence exercés sur les Français résidant dans une province de la république, et qui avaient refusé de joindre l'armée destinée contre Santa-Cruz. Les Français furent emprisonnés, et le consul, après avoir demandé inutilement leur mise en liberté et une indemnité, fit enlever son drapeau, et envoya une dépêche à l'amiral français, qui se trouvait alors avec son escadre à Rio-Janeiro.

On apprend par la voie de la Nouvelle-Orléans que le général Santa-Anna a offert ses services au gouvernement mexicain contre les attaques dont il est menacé par l'escadre française.

Les nouvelles du Cap-de-Bonne-Espérance annoncent que les Caffres ont fait encore un horrible massacre d'émigrés européens qu'ils étaient parvenus à attirer sur leur territoire. Le nombre des victimes de cette effroyable catastrophe est porté à 270.

On a des nouvelles du Mexique par les États-Unis. Le gouvernement mexicain consentait à payer l'indemnité aux Français, mais il refusait de faire des réparations, ce qui était une des principales conditions imposées par le commandant de l'escadre française. Le congrès mexicain discutait la nécessité d'empêcher tout résident français de séjourner dans les limites de la république.

Les nouvelles les plus récentes d'Alger annoncent que l'état de la santé du maréchal Valée est beaucoup plus satisfaisant, et qu'il ne songe nullement à quitter le gouvernement de la colonie.

Les journaux judiciaires publient de nouveaux renseignements sur l'assassinat commis rue du Temple. Nous les transcrivons, quoiqu'on y remarque quelques circonstances contradictoires:

On lit dans le DROIT:

« Les assassins, après avoir quitté la rue du Temple, furent aperçus par plusieurs personnes, marchant avec une grande rapidité; leur empressement, leur agitation, le désordre de leurs vêtements furent remarqués. Arrivé devant l'église Sainte-Elisabeth, l'un d'eux laissa tomber un des couvreurs d'argent qu'ils venaient de dérober: cette circonstance les obligea de s'arrêter. Leur marche pendant quelques instans attira particulièrement l'attention d'un charretier et

FEUILLETON.

MAGNÉTISME.

II.

(Voir le Politique du 9 juin.)

Ce qui s'était passé la veille se répandit bien vite dans la ville de Yverville. Tous les amis de la maison Houget Teston, qui ne sont pas peu nombreux, réclamèrent la faveur d'assister à une séance du petit sorcier, déjà le salon de M^{me} Teston était rempli, quand on vint me surprendre au milieu de mes plans et coupes de machines à vapeur, pour m'annoncer que la compagnie n'attendait plus que moi pour commencer. — Une compagnie! une séance invitée! me dis-je; mais c'est impossible, cela ne réussit jamais.

Cependant, pour prouver ma bonne volonté, je consentis, à condition que la compagnie ne monterait qu'après le sommeil obtenu, et je me mis à l'œuvre sans rien obtenir. Je fis coucher le patient sur un lit, même difficile, simple somnolence; il me répétait de temps en temps: C'est inutile, ils sont là-bas qui s'entretiennent de nous; ils rient, ils plaisantent; je le sens, je ne dormirai pas, c'est peine perdue. En effet, après une heure de vains efforts, j'abandonnai l'entreprise. Voilà précisément ce qui fait que l'on ne peut convaincre l'Académie en masse, et cela se conçoit.

S'il est vrai que le magnétisme est une action de la pensée sur la pensée, une influence psychologique ou nerveuse agissant sur l'âme ou les nerfs d'une autre personne, il est évident que cette action n'est pas exclusivement réservée au magnétisme, et que la pensée et la volonté des assistants viennent contrarier la sienne en se portant sur le magnétiseur ou sur le patient, avec des intentions rarement bienveillantes; et ce qui aiderait fort à l'action, s'il y avait identité de but et de volonté, ne peut que jeter le trouble et l'anarchie dans l'organisme des acteurs. C'est ainsi qu'un chanteur sent redoubler ses moyens lorsque le public est bien disposé à l'entendre, et qu'il les perd et se déroute avant même que les sifflets aient fait explosion.

La aussi il y a magnétisme, et il y en a bien encore ailleurs. Par exemple, vous êtes mal à l'aise à côté d'un homme qui roule en son esprit des idées malveillantes et vous vous sentez attiré vers celui qui se trouve animé de bonnes dispositions. En général le méchant, le fourbe vous repousse malgré les paroles flatteuses qui sortent de sa bouche, tandis que l'homme bon et franc vous attire, en dépit de la rudesse et de la sévérité des siennes. Tout cela n'est qu'une action purement magnétique,

qu'on analysera plus tard et qui fera le sujet d'autant d'in-folio qu'en ont produit la métaphysique et le philosophisme.

Ne riez pas, et songez que les animaux, tels que les chiens, les chevaux et les perroquets sont doués de cette faculté que la nature n'a certes pas déniée à son coq à deux pieds et sans plumes. On appelle cela depuis long-temps sympathie et antipathie; n'a-t-on pas vu plus d'une femme délicate douée de la faculté de deviner à première vue les bonnes ou mauvaises intentions d'un individu qu'elle voit pour la première fois? Ceci sera plus tard la matière d'une science nouvelle qu'on appellera idéosympathie, idéosyncratie, n'importe: — et revenons à notre somnambule qui, le lendemain, en petit comité, s'endormit le plus aisément du monde.

— Adrien, dors-tu? — Oui. — Quelle est la personne qui monte les escaliers! — Un ami de la maison, le docteur Lambert.

Il entre en effet et va se placer dans l'angle le plus reculé de l'appartement, son petit chien vient caresser le somnambule qui l'invite à sauter sur ses genoux; à peine y est-il un instant, qu'il s'écrie: Voyez donc le pauvre animal, il est dans le fluide, le voilà qui va dormir! En effet, le chien baissa la tête, ferma les yeux et s'assoupit.

Eh bien ne dirait-on pas que ce chien a une âme! — Sans doute qu'il en a une, dit-il en levant la tête (designant du doigt le côté où se trouvait E. Lambert); le docteur qui n'y croit pas. — Comment sais-tu qu'il n'y croit pas? — Je le vois bien, moi: en effet le docteur avoua qu'un moment même où il prononça le mot, il se dit en lui-même: en voici bien d'une autre, une âme de chien! et cette négation intime ne lui avait pas échappé. — Comment sais-tu que le docteur est là-bas? — Je sens qu'il a de la pomnade sur les cheveux. En effet, dit M. Lambert, je sors de chez le coiffeur.

Puisque tu m'as dit que tu aimes les hautes discussions, dis-nous ce que tu vois de l'éternité, des tourmens et des peines de l'autre vie, etc.

En ce moment il fit un mouvement de mécontentement marqué, et répondit avant un grand air de dédain, en montrant l'animal qui dormait sur ses genoux: Demandez cela à ce chien, à de pareilles questions c'est lui qui doit répondre. — Veux-tu nous lire quelque chose? — Non, cela me fatigue trop et puis ne sert à rien. — Mais ton père qui ne croit pas au magnétisme voudrait te voir lire les yeux bandés. — Mon père a tort et le magnétisme n'est pas fait pour satisfaire une vaine curiosité, il a bien une autre mission. — Quelle mission, à quoi peut-il servir? — Comment? à découvrir les maladies et les remèdes, à soulager l'humanité, à dévoiler les méchants. En ce moment entra M. Houget que nous avions fait appeler, il fut bien surpris d'entendre raisonner son fils avec tant de sagesse et se joignit à moi pour l'engager à faire l'épreuve de la lecture. Le jeune homme s'y refusa longtemps. Enfin lui dis-je,

ton père ne croit pas au magnétisme; il y croira, si tu veux lire et pourra à son tour soulager ses semblables; cette raison parut le décider et il s'écria, eh bien qu'on m'apporte un bandeau! Il se le mit lui-même sur les yeux, le noua derrière sa tête, et dit à son père de lui apporter un livre. M. Houget prit le manuel du magnétiseur de Deleuze, l'ouvrit au hasard et lui indiqua du doigt un alinéa.

Le caractère était très-fin, et pourtant il lut couramment dans l'ombre deux lignes et demie, puis, jetant le volume au loin, et déliant son bandeau: Es-tu content maintenant, dit-il à son père, qui l'embrassa les larmes aux yeux? Je l'invitai, comme l'avant-veille, à s'approcher de la table, il obéit aussi après que j'eus rendu la locomotion à ses jambes en y passant la main; il commença néanmoins à se fatiguer; mais on voulut lui faire encore deviner une carte: Je la vois bien, dit-il, mais je ne la nommerai pas, cela ne sert à rien.

Eh bien, puisque tu veux être utile, prends la main de ton père et cherche la cause de cette douleur violente qui le fait si souvent souffrir? Il la prit et regardant attentivement la partie supérieure du métacarpe correspondant au petit doigt; c'est singulier, dit-il, voyez donc ce petit fil blanc avec ses ramifications en forme d'hamac, il est entouré d'un liquide bleuâtre. Il y posa le doigt comme pour l'imprégner de cette liqueur et la porta à la langue pour le goûter. Ach! dit-il en crachant, que c'est acre, c'est cela qui fait le mal. — Je toi dis de suivre les traces du filet nerveux, ce qu'il fit en parcourant du doigt une ligne passant entre les deux apophyses du cubitus se rendant sous l'épaule et descendant le long des lombes jusqu'à la cuisse et au genou. Oh! oh! dit-il, cela va jusqu'au pied; alors curieux de comparer, il regarda la même partie de sa main, et dit que le liquide qui baignait ce nerf était blanc, mais contenait un germe de mal qui lui donnerait aussi la goutte vers 40 ans.

Il ne vit rien de semblable sur la main de sa sœur ni des autres assistants.

Il est bon de faire observer que le jeune homme n'a pas une idée d'anatomie; les physiologistes jugeront s'il a dit quelque chose d'exact et de rationnel.

Je voulais savoir s'il verrait quelque différence dans les fluides qui s'échappent des doigts et je lui fis passer la main devant les yeux par toutes les personnes présentes; il voyait sortir du bout de mes doigts, comme des étincelles bleuâtres, plus fortes quand j'y mettais de l'intensité que lorsque je n'en mettais pas.

Des doigts de sa sœur il voyait s'échapper des filets d'un fluide blanc et doux comme du lait; le fluide de son oncle était rude et celui de son père semblait lui faire mal. Je voulais lui poser d'autres questions. Faites attention, me dit-il, que vous avez promis de me réveiller à huit

d'une autre personne ; cette personne, fort étonnée de voir de pareils objets en la possession d'hommes dont les vêtements indiquaient une profonde détresse, et, remarquant d'ailleurs que tous deux cherchaient à dissimuler dans leurs habits des effets d'un assez fort volume, fut sur le point de transporter au poste voisin et de solliciter leur arrestation. Malheureusement cette personne ne céda pas à cette heureuse inspiration, qui aurait pu placer les coupables sous la main de la justice.

» Hier et aujourd'hui plusieurs arrestations ont eu lieu, mais rien n'indique encore qu'on ait pu saisir les assassins de la dame Renaud.

» Le corps de cette malheureuse femme a été transporté à la Morgue, et il a été procédé à l'autopsie. De cette opération il est résulté que la victime avait été violemment étreinte par le cou, et que c'est par le moyen de cette strangulation que ses cris ont été étouffés. On a constaté la présence de vingt-sept blessures ; plusieurs se trouvent sur les mains, ce qui donne à penser que la lutte a dû être longue, et que la dame Renaud n'a succombé qu'à la suite des nombreuses mutilations qu'elle a eu à subir.

— La phrénologie s'est piquée de donner aussi son avis sur M. de Talleyrand, et le jugement a été rendu comme suit, par l'organe de M. le docteur de Place :

« Jamais la science phrénologique n'avait trouvé un plus éclatant exemple des vérités qu'elle enseigne. Les disciples de Gall ont reconnu chez M. de Talleyrand les organes de l'esprit de saillie, de la combativité, de la secrétivité, de la causalité et de l'esprit philosophique. Ces organes, par leur puissance, comme la vénération par son atrophie, et l'esprit de conscience par sa faiblesse, ont été les principaux modificateurs de son individualité. Il avait l'instinct de l'alimentivité éclairée par l'intelligence (en bon français, il savait aimer la bonne chère). Il aimait à conquérir ; mais, sans le comparer aux brigands de Schiller, on peut dire qu'il prenait aux grands ce qu'il donnait aux petits. Les deux rois de son organisation étaient la ruse et le secret, tempérés par les sympathies de famille, mais sans penchant à l'association par les devoirs sacrés du dévouement. »

FIAT LUX ! « Si M. de Talleyrand, dit un journal, avait entendu le docteur Place, sa causticité combative aurait certes donné large carrière à son esprit de saillie. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La nouvelle de l'entrée du chef carliste Palillos à Ciudad-Réal n'est pas confirmée par les correspondances du 2 juin que nous recevons aujourd'hui de Madrid. Cependant il paraît, d'après les rapports que nous avons sous les yeux, qu'un engagement malheureux pour les troupes constitutionnelles a eu lieu sous les murs de la place.

(J. DES DÉBATS.)

— On écrit de Madrid, 5 juin :

Le rapport de la commission de MM. Morales, de la Cortina et Pacheco qui n'accordait au gouvernement que la demi-dime, a été rejeté dans la séance d'hier par 84 voix contre 71. Ce vote assure la totalité de la dime au moins pour cette année. Cependant avant d'entrer dans la discussion de la dime entière, il doit y en avoir une autre sur un amendement de M. Mendizabal qui a très-peu de chance d'être adopté.

Le gouvernement a envoyé hier un ordre très-pressant au général Narvez pour entrer dans la province de la Manche avec ses troupes. Ce général peut disposer de 8000 hommes, avec lesquels il devra nettoyer ce pays des bandes qui l'infestent.

M. le duc de Fezensac a eu hier au matin une longue conférence avec le président du conseil.

— La commission des emprunts, présidée par M. Martinez de la Rosa, a suspendu son travail d'examen : elle attend les nouvelles propositions de M. Lafitte avant de statuer définitivement sur les autres.

HOLLANDE.

Le *Handelsblad* contient un article où il combat les arguments de l'article de M. Dumortier en ce qui concerne la dette. Ce journal prétend que la décision qui met cette dette à

heures précises, ni plus ni moins, sans cela je gagnerais un grand mal. — Ne crains rien ; nous avons encore huit minutes. — Cela n'est pas, dit-il, en tournant vivement le dos à la pendule placée sur la cheminée, nous n'en avons plus que trois. En effet, c'était juste. Pourquoi, lui dis-je, tourne-tu le dos à la pendule ? — Pour voir l'heure. — Par où vois-tu donc ? — Par ici, dit-il en plaçant son doigt sur l'occiput. Je fis l'épreuve avec ma montre, il vit juste. Enfin comme son anxiété, son impatience allait en augmentant, je lui touchai du doigt le front et il se réveilla en sursaut. — Ne te rappelles-tu rien, Adrien ? — Non, mais attendez, oui, j'ai vu mon frère accroupi sur le tabouret devant mon fauteuil ; c'était tellement la chose dont je lui avais fait garder le souvenir, car bien que les somnambules ne se rappellent absolument rien on peut leur imprimer ce qu'on veut dans la mémoire. Un de mes amis avait fait retenir ainsi à une demoiselle toute une page d'un livre latin qu'il ne lui avait lue qu'une seule fois pendant son sommeil. On dit qu'il est dangereux de faire l'opération du rappel sur les sujets frères, malades, parce que cela leur cause des attaques de nerfs à leur réveil.

Avant de réveiller un somnambule il est bon de lui demander si le magnétisme lui fait du bien ou du mal, le jour et l'heure auxquels il désire qu'on l'endorme et le temps qu'il doit dormir. Un jour mon jeune homme avait indiqué huit heures cinq minutes du soir pour être magnétisé et 15 minutes pour le temps du sommeil. Mais le souper ayant été retardé, il sortit de table et alla se mettre dans son fauteuil deux minutes avant l'heure. Madame Houget lui recommanda de ne pas s'endormir avant la fin du repas. Qu'importe, dit-je, il peut dormir, il paraît que cette simple expression de ma volonté avait produit son effet, car au moment où je me levai pour m'approcher de lui il était tombé seul en somnambulisme, à la minute même qu'il avait indiquée. Je n'ai plus que dix minutes, dit-il ; mais approchez que je vous dise quelque chose ; il ne faut plus me magnétiser, je vois qu'avec le temps cela me ferait mal. — Mais tu m'as dit que le magnétisme te faisait du bien. — Oui, mais je viens d'étudier cela, je vois que mon organisation ne le comporte pas, et je veux que vous me promettiez de ne plus m'endormir, aussi bien cela ne durerait que quelques minutes. — Mais ton père veut essayer demain. — Alors je ne dormirai que huit minutes et j'aurai un grand mal aux jambes, il faut lui recommander de me serrer les genoux avec les mains en appuyant les doigts ici dessous, sur la veine, dit-il, en me montrant l'artère poplitée. La chose eut lieu en effet comme il l'avait annoncé.

Un soir que je lui faisais chanter une romance en s'accompagnant au piano, il se réveilla subitement au milieu d'un passage, ses mains demeurèrent immobiles sur les touches, puis sa tête se pencha sur moi,

charge de la Belgique est passée en force de chose jugée, et il cite à l'appui la conclusion du Mémoire du 6 octobre 1851.

— Le 7 juin a eu lieu l'assemblée ordinaire annuelle du conseil de la Société de Commerce des Pays-Bas. M. le président Van der Houwen a présenté le rapport sur la situation de la société. La crise commerciale de l'Amérique ne lui a pas fait subir des pertes considérables. Ses envois à Java ont consisté en espèces, cotons, toiles et en objets pour le service du gouvernement colonial. En 1857, la société a exposé en vente 662,453 balles et 200 barils de café ; 117,556 kranjans et canastres, 1455 caisses et 1150 nattes et balles de sucre ; 2895 caisses d'indigo et une quantité considérable d'épicerie, 28,047 saumons d'étain, ainsi que du curcuma et du thé de Java. Tout cela s'est placé facilement. La culture des produits du sol javanais continue à être en voie de progrès, et on a la preuve que l'indigo de Java peut rivaliser avec celui du Bengale. La culture de la canelle promet beaucoup et on attend de la cochenille en 1858. La qualité du tabac laisse encore quelque chose à désirer ; la culture du thé est prospère. On en a importé en 1857 environ 6000 liv. L'article soie n'a pas encore répondu aux soins et aux dépenses qui y ont été consacrés ; 41,176 pièces de cuirs importés ont été vendus avec perte, de même que les saumons d'étain. On continue de jouir à Java de la plus grande tranquillité. La factorerie de Batavia est aussi dans une voie de progrès ; ses relations avec la Chine sont animées, mais ses opérations n'ont pas été très-heureuses. L'octroi de la banque de Java a été renouvelé pour dix ans et un dividende de 52 p. c. ou fl. 160 par action a été réparti pour son 9^e exercice. En 1857, la société a affrété 127 navires, mesurant 36,355 last. Il n'y a eu que deux sinistres. La société employe aujourd'hui 146 bords avec un tonnage de 50,000 last.

— La division qui, au mois de juillet, occupera le camp de Reyden, sera commandée par le général-major Favauge, et sera composée comme suit :

Première brigade. Général-major Van Limbourg Stirum. 5 bataillons du régiment d'infanterie n. 7, et 5 bataillons du régiment n. 10.

Deuxième brigade. Général-major de Hart. 2 bataillons du régiment d'infanterie n. 2, 2 bataillons du régiment n. 18 et 2 bat. du régiment n. 17.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 11 juin.

Ce matin à six heures, lorsque tous les voyageurs s'étaient déjà rendus à la station du chemin de fer pour le premier départ, on a remarqué l'absence de tout agent de police chargé spécialement de ce service.

— Le *Belge* annonce la disparition de l'écrivain français, employé au ministère des travaux publics, qui a formulé les articles du *Lynx* pour lesquels M. Van den Plas a été condamné.

— M. Jaspin a été condamné par le tribunal correctionnel à un mois de prison et 100 fr. d'amende pour dénonciation calomnieuse à charge du sieur P. Michaels.

— Les salons d'exposition du Lloyd se peuplent de jolis tableaux. Ces salons ne tarderont point à être ouverts au public. Il est bon à cette occasion d'annoncer aux artistes qu'il a été apporté un changement à leur avantage dans le règlement de cette utile institution. Les artistes qui exposent leurs propres ouvrages n'auront à payer aucune rétribution. Pour tous autres amateurs ou marchands, le prix d'exposition est d'un franc par mètre carré pour un mois. Le public continuera d'être admis en payant un franc à l'entrée, les dames ne payent que la moitié.

— Un projet de loi a été préparé pour permettre l'introduction des fromens étrangers dans le pays et leur réexportation en franchise de tous droits après leur conversion en farines. Ce projet sera présenté aux chambres au commencement de la session prochaine.

Quelques détails sur la progression de l'exportation des farines par le port de Dantzick, indiqueront de quel intérêt il est pour nous, de tâcher de prendre part à un commerce pour lequel nous sommes si favorablement placés. Un journal rapportait naguère que l'exportation des farines du port de Dantzick avait été en 1857 de 120,000 barils ; il y avait erreur

et je le rendormis en un moment. Ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'il reprit son chant et ses notes précisément au point où il s'était arrêté, sa voix était voilée en somnambulisme. Il le sentait, et toussait en disant : Qu'est-ce que j'ai donc, je suis comme enrhumé, cela ne va pas.

J'ai entendu, au contraire, une demoiselle de Bruxelles chanter le grand air de *Robert* (*Robert toi que j'aime*), avec une puissance, une expression qui arrachait des larmes aux spectateurs, tandis qu'elle le chantait beaucoup moins bien à l'état de veille. Mais je me laisse aller à conter naïvement ce que je sais du magnétisme, sans songer aux incroyables qu'on m'accuse de chercher à leur faire du roman ; mais si j'étais mes intentions, j'y mettrais plus d'art, plus de liaison, plus de vraisemblance, et tout le monde y serait pris.

Le bruit de mes expériences magnétiques s'étant répandu avec l'idée qu'on pouvait en tirer des lumières sur la nature des maladies, je fus sollicité d'endormir Mlle M..... afin qu'elle pût découvrir celle de son frère, banquier à Verviers, qui se trouvait sous l'impression d'une véritable terreur, parce qu'il souffrait d'une maladie de poitrine, crachait du sang et se croyait voué à une mort prochaine et inévitable.

Je me rendis à ces instances, j'étais accompagné de la famille Houget et d'Adrien, mon somnambule ; après le café, je magnétisai la demoiselle M..... Adrien en était séparé par quatre ou cinq chaises, ce qui ne l'empêcha pas de subir l'influence de mes passes, car il s'endormit en quelques minutes ; ce fut ma nouvelle somnambule qui m'en fit apercevoir ; le premier mot qu'elle prononça fut celui-ci, *Adrien qui dort !* je m'approchai de lui, et il me dit à son tour, *mademoiselle M..... qui dort !* — Dormira-t-elle longtemps ? — Oui, et toi. — 8 minutes seulement ? Je fis approcher M. M..... de sa sœur qui lui porta la main à la gorge comme pour explorer le haut de la poitrine ; voyez-vous le mal lui dis-je ? — Très bien, ce n'est qu'une inflammation des bronches qui n'a rien de dangereux, il ne lui faut qu'un peu de tranquillité et cela guérira seul, qu'il se rassure. Je disajoutai que sa prédiction s'est entièrement accomplie, M. M..... qui ne se croyait pas deux mois de vie est aujourd'hui bien portant et peut continuer à se livrer activement à ses nombreuses affaires de commerce et de finances.

Ici commence la relation du phénomène de l'action à distance, dont j'avais entendu parler, mais que je n'avais jamais observé. Il y a de nombreux témoins de ce fait ; je nommerai tous ceux dont ma mémoire me rappellera les noms ; comme ce sont tous gens honorables, je ne pense pas qu'ils s'en trouvent le moins du monde offensés, une seule personne m'a fait comprendre qu'elle appartenait à une maison dont les principes religieux repoussaient le magnétisme, et me pria de ne pas la nommer.

dans ce chiffre, puisqu'un relevé officiel ne porte l'exportation qu'à 67,612 barils, mais on suppose que le chiffre annoncé sera bientôt atteint par suite de progrès nouveaux d'une exportation qui, bornée en 1852 à 419 barils de 196 livres anglaises (95 1/2 kilog.), a été en 1853 de 19,891 barils (1,852,704 kilog.), en 1854 de 55,861 (5,154,096 kilog.), en 1855 de 28,592 barils (2,644,312 kilog.), en 1856 de 58,891 barils (5,485,276 kil.), et en 1857, comme nous venons de le dire, de 67,612 barils (6,297,575 kil.).

Chaque baril contient net 196 livres poids anglais, équivalent à 95 1/2 kil. Les barils sont en bois de chênes ; les douves en sont très soigneusement séchées à la vapeur ; c'est une des principales conditions de la bonne conservation des farines. L'expédition a lieu soit par cargaison entière, lorsque c'est directement pour l'Angleterre, soit comme complément aux chargemens de blés, lorsque c'est pour l'Angleterre, d'où la réexportation s'effectue pour les États-Unis, le Brésil, Terre-Neuve, etc.

Les moulins qui se livrent plus spécialement à la production des farines propres à l'exportation en font de trois sortes et les prix sont assez élevés pour qu'on voie du premier abord qu'il nous serait facile de concourir pour l'expédition d'un article qui offre plus d'avantages à la navigation que toutes les combinaisons de primes et de droits différentiels. En 1857 le prix moyen de la farine a été de 25 fr. par baril, ou 26 c. 3/4 par kilog. Au 15 mars dernier les prix étaient fort approximativement les mêmes. La première qualité dite extra superfine, valait 27 fr. 75 par baril, la deuxième qualité, superfine, 25 fr. 15, et la troisième, était à 225, fr. 7.

Bruxelles, le 12 juin. — (5 heures). La liquidation du jour était fort peu importante. La stagnation continue, les cours paraissent plus fermes en valeurs industrielles.

Fonds de l'État : dette active 2 1/2 p. c. 54 5/8 P. 5 p. c. 102 p. c. 92 1/4 A. ; Société Générale titres en nom fl. 854 et P. certificats au porteur émission de Paris 1770 P. ; Société de Mutualité 1480 (118) P. ; Banque de Belgique 1400 (140) ; Actions Réunies 1020 (102) et A. ; Canal de la Sambre à l'Oise 1117 50 (111 5/4) A. ; Sarsionghamps 1740 (174) A. ; Société Nationale 1285 (128 1/2) et A. ; demandée après la cote ; Manufacture des Glaces 1255 (125 1/2) A. ; Hauts-Fourneaux du Luxembourg 1065 (110 1/2) A. ; Chemin de fer de Cologne 1005 P. ; Banque Foncière 1050 (105) ; Emprunt de la ville 96 P.

L'actif espagnol était très demandé à 21 5/8, mais sans vendeurs. Rien en huiles.

Les nouvelles ou émotions politiques sont abandonnées. Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 21 7/16 cours ; Banque commerciale 119 1/2 3/4 A. Amsterdam, 10 juin. Ardoin 21 5/8.

LIÈGE, LE 12 JUIN.

Depuis les dernières démonstrations qui ont eu lieu dans le Limbourg, le général Dibbets a fait interdire l'entrée de Maestricht à tous les habitants des villages où des drapeaux belges ont été arborés. Cette interdiction a même été étendue aux personnes qui ont signé des pétitions en faveur du maintien de l'intégrité territoriale. Cette mesure vexatoire n'est propre qu'à augmenter encore l'aversion qu'inspire la domination hollandaise. Elle contraste également avec les prétentions du roi Guillaume. Ce monarque revendique la possession du Limbourg, dont les habitants ont toujours été considérés par lui comme ses sujets, et il permet à un de ses lieutenants de les traiter en ennemis irréconciliables !

La réserve vient d'être appelée sous les drapeaux. Cette mesure, dictée par le désir de s'assurer si elle n'a point perdu l'habitude du maniement des armes, est fort bonne en soi. Mais le terme fixé pour la durée de sa réunion nous paraît trop court. Dix jours ne suffisent point. Il faudrait, surtout dans les circonstances actuelles, l'envoyer, pendant un mois, au camp, pour y prendre part aux exercices et aux manœuvres qui commenceront bientôt. En renouvelant, chaque année, cette convocation, et en lui donnant le même but, jusqu'à la conclusion définitive d'un traité de paix, l'État aurait toujours à sa disposition une armée bien aguerrie et prête à entrer en campagne.

Les ridicules déclamations d'un avocat de Bruxelles, M. VERHAEGEN, contre l'établissement et l'organisation de notre système de chemins de fer, ont porté leurs fruits à l'étranger. La GAZETTE D'ÉTAT DE PRUSSE, après avoir reproduit le

Cette demoiselle pleine de talent et d'érudition manifesta le plus grand désir de connaître le magnétisme, offrant de s'y soumettre pour mieux l'analyser ; elle se rendit donc auprès de Madame Houget et je commençai en sa présence, à 11 heures du matin, pour ne finir qu'à midi sans avoir obtenu le moindre effet, malgré l'intensité de ma volonté. Voyant que mes efforts étaient inutiles, je m'excusai en disant que sans doute l'action était détournée et se reportait sur la demoiselle M..... que j'avais magnétisée la veille ; je regardai comme chose inutile et superflue de la réveiller, ou de la démagnétiser puisqu'elle ne l'était pas ; ce fut fort, comme on le verra plus tard, je profite de l'occasion pour recommander à tous les magnétiseurs de ne jamais négliger la formule du réveil toutes les fois qu'ils magnétiseront avec ou sans effet.

Cette demoiselle se retira un peu désappointée, ce qui ne l'empêcha pas d'essayer elle-même et de produire souvent les phénomènes du somnambulisme sur plusieurs personnes.

Il y avait ce jour-là un dîner d'amis chez madame Teston, là se trouvaient M. Pierre Legrand, échevin de la ville, Joseph Legrand, son frère, M. Houget, M. Teston et plusieurs autres personnes. Je racontai naïvement mon échec, en ajoutant qu'il était probable que Mlle M....., dont la maison était éloignée d'un quart de lieue au moins, fut endormie. On plaisanta fort de cette prétention. M. Teston dit qu'il allait probablement arriver une estafette pour me prévenir de ce miracle. On se met à table ; à peine la soupe est entamée que l'on frappe, un domestique présente une lettre, M. Teston la saisit, et reconnut l'écriture de M. M..... — C'est cela, m'écriai-je, ouvrez, j'en suis sûr ; voici ce que elle contenait :

« M. Jobard, ma sœur est tombée à 11 heures dans des attaques nerveuses et dans un sommeil qui nous effraie, on l'a mise au lit, elle est entourée de médecins, le docteur Lejeune a ordonné des remèdes ; mais elle ne cesse de vous demander, disant que vous seul pouvez la guérir ; si ce n'était pas abuser de votre complaisance, je vous prierais de venir de suite, car son état nous inquiète. »

« Signé M..... »

Qu'allez-vous faire, me dit-on ? Il faut pourtant dîner. — Puisque je l'ai endormie de loin, je la réveillerai de même ; retournez, dis-je au commissionnaire, la malade est guérie, je lui ordonne de se réveiller.

Bravo ! s'écria M. Houget ; mais je serais bien curieux de savoir si cela est vrai, je vais y envoyer quelqu'un ; il appela le jeune Rougier, qu'il aperçut dans la cour, et le pria d'aller demander des nouvelles de Mlle M..... Une demi-heure après il revint dire que la demoiselle allait mieux, que les attaques avaient cessé et qu'elle allait se lever.

PLAIDOYER de cet AVOCAT contre la plus belle et la plus magnifique entreprise qui ait été conçue jusqu'à présent, dans l'intérêt de tout un peuple, s'écrie : « Nous pensions que les révolutionnaires belges étaient propres à quelque chose, mais voici qu'ils ne savent pas même diriger un chemin de fer. » La Belgique devra des remerciements à M. Verhaegen pour lui avoir attiré un compliment aussi flatteur. Qu'elle envoie donc des AVOCATS à la chambre pour défendre ses intérêts, son honneur et sa dignité !

Des militaires ivres ont parcouru, hier dans la soirée, quelques rues de cette ville, le sabre au poing. L'un d'eux a été désarmé par un bourgeois ; l'autre par M. le major de Cheratte. Un de ces militaires était blessé et a été transporté à l'hôpital. Il paraît qu'il a reçu ces blessures dans une rixe qui a eu lieu entre des soldats et des bourgeois.

Hier, vers onze heures 1/2 du soir, un bourgeois a amené à la permanence de police, une femme ivre ou folle qui avait voulu se précipiter dans la Meuse du haut du Pont des Arches.

On lit dans l'ECHO DU LUXEMBOURG :

« Il doit être démontré pour tout le monde que le gouvernement militaire du Luxembourg ne traite nos concitoyens aussi cavalièrement qu'il le fait depuis quelque temps que parce qu'il pense n'avoir pas grande chose à risquer ; voyez en effet l'attitude calme qu'il a gardée au commencement de la révolution, en présence d'événements bien plus graves que ceux qui se passent aujourd'hui, voyez comment il a mis à exécution sa menace formelle, et deux fois répétée, de protéger l'exploitation du Grunenwald par la force ; c'était d'abord le pays en armes et ensuite l'arrivée de quelques milliers de soldats belges qui l'ont rendu circonspect. Mais ce qui prouve mieux que tout le reste que l'on n'est nullement disposé à Luxembourg à entreprendre quelque entreprise téméraire ou dangereuse, ce sont les précautions prises pour occuper de petits villages désarmés et ayant à peine une population de trois ou quatre cents âmes. On procède par surprise et on agit comme si chaque haie, chaque mur, chaque maison devait cacher des hommes prêts à faire feu.

« A en juger d'après cela, on peut être certain que s'il se trouvait dans la province une force militaire quelconque, tant soit peu respectable, on ne verrait plus ces sorties fréquentes de la garnison de Luxembourg, qui, si on n'y avertit, pourrait bien dégénérer en occupation permanente. Le général Dumoulin n'a, selon les apparences, pas ordre ni de la diète de Francfort, ni de son roi, de compromettre la paix par les visites qui lui conviennent de faire aux habitants des environs de Luxembourg. Il y songerait à deux fois avant de s'aventurer dans nos campagnes, s'il savait qu'il aurait des coups de fusil à attendre. Car ces coups de fusil auraient un retentissement trop grand pour ceux auxquels il obéit.

« Le pays doit se lasser des avanies quotidiennes que lui fait subir le commandant de quelques milliers de soldats ; il désire qu'on mette fin à un aussi déplorable état de choses. Que le gouvernement ait recours au moyen qu'il a en son pouvoir pour parvenir à ce résultat. Qu'il envoie des troupes dans la province et déclare que sa volonté est de repousser par la force toute entreprise à main armée contre notre territoire, et l'on verra si, comme lors de l'affaire du Grunenwald, la garnison de Luxembourg ne reprendra pas son calme et sa dignité. »

— On écrit de Luxembourg, 9 juin :

Le 15 de ce mois, S. A. le prince Guillaume, fils de S. M. le roi de Prusse, arrivera à Luxembourg. S. A. R. séjournera le 14 en cette ville et partira le 15. Ce prince et sa suite descendront à l'hôtel de M. le général commandant la forteresse. (J. DE LUXEMBOURG.)

— On écrit d'Enghein :

« Il paraît que les carrières de gré de M. de Buisseret, qui devaient se vendre publiquement, viennent d'être acquises de la main à la main par une Société anonyme, pour la somme de 950.000 fr. (OBSERV.)

— On écrit de Gand, le 10 juin :

« Le roi a souscrit pour 20 actions de la Société d'Encouragement pour les courses et l'élève des chevaux dans les Flandres. Cette société, dont la fondation est récente, promet de parvenir à des destinées prospères : le nombre des

actions prises (de 20 fr. chacune), s'élève déjà à environ 600. On sait que les premières courses auront lieu les 1^{er} et 5 juillet prochain, à la plaine St.-Denys, près cette ville. Des ouvriers travaillent activement dans cette vaste plaine à niveler les inégalités de terrain. Les écuries, construites en maçonnerie, seront achevées dans peu de jours. Plusieurs amateurs étrangers se proposent d'y prendre part. Nos courses de chevaux seront encore relevées par les autres fêtes qui auront lieu ici à la même époque. (CONST.)

— Les maîtres de poste des lignes qui se trouvent menacées par l'établissement des chemins de fer demandent qu'une indemnité de 2 centimes par poste et par voyageur soit stipulée en faveur des maîtres de poste dont les nouvelles voies de communication traverseront les relais, ou qui seront établies à une distance moindre de trois postes des mêmes relais.

— Jamais, dit un journal, l'argent n'a été plus abondant ni la situation du commerce plus satisfaisante. La Banque de France a environ trois cents millions d'espèces dans ses caves et pour CENT MILLIONS d'effets de commerce en portefeuille. Sur onze cent mille francs d'effets de commerce qui lui ont été présentés hier à l'escompte, elle n'a pas eu à en refuser un seul, ce qui lui arrive bien rarement.

— La troupe ambulante à laquelle sont attachés M. et M^{me} Volny, et qui doit se rendre à Bruxelles au mois de juillet, est arrivée à Mons où elle a commencé dimanche ses représentations.

On nous avait fait espérer que cette troupe viendrait donner quelques représentations à Liège.

— Il y a deux ans, le prince de Metternich fit demander un autographe à Jules Janin. Celui-ci, courrier par courrier, lui envoya les lignes suivantes : « Je reconnais avoir reçu de M. de Metternich 25 bouteilles de Johannisberg dont je le remercie infiniment. »

« JULES JANIN. »

Le prince lui envoya 50 bouteilles.

— Voici en France l'état des provisions de toutes sortes pour l'armée de terre seulement, gendarmes non comprise : 3,000 canons de siège en bronze, 1,577 canons de campagne, 1,862 id. de fer, 1,562 obusiers, 4,100,000 boulets, 4,000,000 de balles de feu, 1,000,000 d'obus, 719,000 bombes, 10,000,000 de kilogram. de poudre, 1,256,000 fusils en magasin, 74,000 mousquetons, 850,000 sabres d'infanterie, 120,000 id. de cavalerie, 5,200 haches, 44,000 lances, 12,000 cuirasses.

— On mande de Naples, 21 mai :

Notre gouvernement a décidé que la ville de Naples sera entièrement éclairée au gaz, et cette importante entreprise a été adjugée à M. Bodin, de Paris qui a trouvé le moyen d'extraire le gaz du marc des olives, matière qui après cette opération peut encore servir de combustible.

M. Bodin, pour donner au public napolitain un échantillon de l'éclairage par le gaz obtenu dans ses usines, se propose de faire illuminer par ce gaz, le 30 du présent mois, fête du roi, la colonnade de Péglise de San Francesco-di-Paola, située en face du palais de S. M.

TRIBUNAUX ÉTRANGERS.

POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.

A l'appel de l'affaire Dufamel contre Pers-Lefèvre, on voit s'avancer un grand homme sec, vêtu de noir, suant, haletant, traitant par la main une grosse et courte femme, couverte d'une robe écarlate, sur laquelle tranche un large ruban vert, à l'endroit où devrait être la taille : on dirait d'un bateau à vapeur remorqué une galiote hollandaise.

M. le président. — Vous noms, monsieur ?

M^{me} Dufamel. — Moi, mon président ; moi, c'est moi qui se plaint.

M. le président. — Etes-vous autorisée par votre mari ?

M^{me} Dufamel. — C'est question ! Je voudrais bien un peu voir, histoire de rire, que M. Dufamel s'avisât de...

M. le président. — Autorisez-vous votre femme à poursuivre ?

M. Dufamel. — J'autorise... Dieu sait encore ce que ça va coûter ?

M^{me} Dufamel. — Tais-toi, Dufamel, tais-toi ; les affaires, ça ne te regarde pas.

Après le dîner nous voulûmes la visiter, on mit le cheval à la voiture, et nous nous rendîmes sur la place de l'Hôtel-de-ville où demeure M. M... on nous confirma ce qui s'était passé, et nous montâmes dans la chambre de la demoiselle qui s'était recouché et avait conservé à la jambe droite un fort soubressaut qui se répétait toutes les secondes.

C'est d'essayer votre puissance magnétique, dis-je à M. Houget, vous allez donner la main à mademoiselle et commander mentalement la cessation du soubressaut nerveux ; la malade n'eut pas plutôt posé la main dans la sienne que l'attaque cessa net, et pendant une demi-heure qu'il la tint il ne reparut plus. Ayant aperçu dans cet intervalle, sur la table de nuit, une bouteille d'assafoetida mêlé à de l'éther qu'on avait voulu lui faire prendre, je la jetai sur la place ; elle tomba malheureusement entre deux hommes en blouse qui sentaient une mauvaise odeur, s'écrièrent que les orangistes voulaient empoisonner le pauvre peuple. Alors ce fut comme un noyau de cristallisation, autour duquel accoururent se grouper plusieurs milliers d'ouvriers. Les agents de police s'en mêlèrent, on dressa procès-verbal contre la maison, et l'on déposa au greffe les deux blouses qui avaient reçu quelques éclaboussures d'éther, et si la maison ne fut pas pillée sur-le-champ, ce fut sur la certitude qu'on aurait promptement et sévère justice des fabricants de cette machine infernale, chargée d'acide anti-patriotique. Mais le lendemain l'éther était évaporé en emportant dans l'air les moindres traces du délit. Les magistrats vinrent aux informations, et le procureur du roi Vandermaesen fut le premier à rire du grand effet produit par une si petite cause.

Le lendemain la demoiselle M... parfaitement guérie, vint nous faire une visite du soir, on s'entretenait du magnétisme quand le docteur Boucher entra par le plus grand hasard ; ce docteur est l'esprit fort de l'endroit, il entreprit donc de nous prouver à tous que nous n'avions rien vu de tout ce que nous avions vu, que par conséquent nous étions un composé de dupes et de charlatans, attendu, disait-il, qu'il venait de lire le rapport de Bailly contre le magnétisme ; il en était déjà là, je le félicitai de la manière dont il se tenait au courant de la science ; mais M. Houget eut la bonté de vouloir le convaincre sur-le-champ, en magnétisant son fils, la demoiselle M... était bien curieuse aussi de voir un somnambule ; le jeune homme s'endormit ; mais il souffrait visiblement et dit à son père qu'il lui faisait mal parce qu'il était trop ému, trop agité et demanda que je prisse sa place. Je ne songeai pas le moins du monde à ce qui pouvait encore en résulter et je lui fis deux ou trois passes ; ce ce moment M^{me} M... tomba raide de sa chaise, le docteur Lambert et M. Houget la relevèrent et la portèrent sur un lit dans une autre chambre. Les attaques nerveuses se déclarèrent avec une intensité effrayante, nos deux docteurs étaient aux abois, je me hâtai de dé-

magnétiser à moitié Adrien pour courir auprès de la malade, elle était contournée, sa tête et ses pieds seuls touchaient au lit, son corps faisait un arc de cercle d'une demi circonférence, les docteurs écrivaient des recettes, les dames présentaient du vinaigre, des sels, etc. ; je fis éloigner tout le monde, et lui posant tranquillement la main sur l'épigastre, elle s'affaissa par degré et reprit sa tranquillité. Est-ce que vous dormez ? lui dis-je. — Oui, votre main me fait tant de bien, vous êtes si calme intérieurement que cela m'apaise entièrement.

Je fis signe à M. Houget de mettre sa main à la place de la mienne pour voir si elle s'en apercevrait : c'est M. Houget, dit-elle, il n'est pas calme, il est troublé, il est pourtant bon, il veut me guérir, mais j'aime mieux la vôtre. Je la remis et je tendis l'autre derrière moi pour qu'on me donnât une chiquenaude : oh ! fit-elle, en retirant sa main comme si elle avait reçu le coup, vous me faites mal ; elle indiqua sur sa main la place où j'avais été frappé. Je lui passai une barbe de plume dans le nez, sur les lèvres, elle ne la sentait pas, mais elle frissonnait et se frottait le nez quand je chatouillais le mien ; je pris une prise, elle aspira en même temps que moi et éternua de ma prise, en se plaignant qu'on lui mettait du tabac dans le nez ; je donnai une prise au docteur Boucher, auquel je pris la main, elle éternua de même ; on fit alors une chaîne dont l'extrémité était dans l'autre chambre, et ne pouvait être vue ni de la malade ni de moi ; le docteur Boucher but une goutte, la malade se plaignit qu'on lui faisait avaler de l'eau-de-vie et qu'on la tourmentait horriblement. Enfin, après avoir répété plusieurs fois ces épreuves, elle me pria de la réveiller ; je lui demandai de quelle façon je devais m'y prendre, elle me fit un mouvement des mains m'indiquant qu'il me suffisait de lui serrer l'extrémité des doigts, je fis approcher les docteurs et la lumière, ils inspectèrent les yeux en soulevant la paupière, le globe de l'œil était renversé vers le haut et la paupière fortement adhérente. On lui toucha l'œil sans qu'elle ressentit rien ; car elle était parvenue à l'état d'insensibilité complète qui permet de faire sur les malades toutes sortes d'amputations, sans douleur ; c'était l'état de cette dame à laquelle Jules Clouet fit la section du sein ; quand les somnambules en sont là, l'automatisme se déclare, c'est-à-dire que le sujet répète exactement tous les gestes et toutes les actions du magnétiseur, l'une d'elle disait, qu'il lui semblait que mon sang coulait dans ses veines, elle buvait, mangeait, riait, chantait, sifflait ou dansait avec moi, et me suivait comme mou ombre.

Je dis aux docteurs, faites bien attention au réveil, il sera subit comme l'éclair, au signal que vous me ferez, ni plus tôt ni plus tard, cela dépend de vous. En effet, je pressai les bouts des doigts que je tenais dans mes deux mains et ses yeux s'ouvrirent net, elle nous regarda

M. le président. — Dites vos noms, madame.

M^{me} Dufamel. — Scholastique-Virginie, femme Dufamel, 51 ans, rentière, à Montrouge, à la Terreur des lapins. Voici la chose, mon mari s'est avisé un jour d'endosser notre gendre de 400 fr., frère de monsieur. Pour lors, monsieur s'est fait payer de ture à maure. Dufamel ne disait rien ; c'est son habitude ; moi je me dis, j'en veux pour mon argent, je vas aller lui parler. J'y vais donc et je veux m'expliquer ; monsieur me fiche à la porte comme un chien malade : ça m'est égal, que je dis, je crierai un peu plus fort, v'la tout. Je continuais donc à m'expliquer dans la rue, monsieur à eu le front d'envoyer chercher la garde, un caporal et deux hommes, de dire arrêtez-moi cette voleuse, et je me suis trouvée incarcérée dans le poste de la Banque, puis transportée chez un commissaire, qui a eu la délicatesse de me mettre en liberté et de me rendre aux embrassements de mon époux éploré. Pas vrai, M. Dufamel que vous étiez tout bouleversé de mon arrestation.

M. Dufamel. — Oh ! oui, et même inquiet.

M. le président. — Prévenu, qu'avez-vous à répondre ?

M. Pers-Lefèvre. — J'ai tout à dire, mais à huitaine, pour faire entendre mes témoins. J'arrive, ce matin même, par la diligence pour purger cette accusation insidieuse, comme le prouve l'extrait des registres ci-joint, légalisé par les voitures Lafitte et Caillard. Je réitère que je demande la huitaine.

M^{me} Dufamel. — Je m'y oppose au nom de mon avocat... Tiens ! ou qu'il est donc, mon avocat ?... J'en avais un petit d'avocat... il était là tout à l'heure. Dites donc, messieurs, vous n'avez pas vu mon avocat ? Pardon, attendez un moment, je vas aller chercher.

M. le président. — Quel est le nom de votre avocat ?

M^{me} Dufamel. — C'est monsieur... monsieur... un bien gentil garçon... Dis donc, Dufamel, le nom et l'adresse de mon avocat ?

Dufamel. — Il a toute ma confiance, mais de son nom et adresse, j'en ignore. Tu sais, ma poule, que je m'occupe peu des affaires ; va toujours, je t'autorise.

M^{me} Dufamel. — Il est impossible de juger sans son avocat une pauvre femme incapable de s'expliquer.

M. le président. — Il n'y a pas besoin d'avocats pour une cause aussi simple... Voyons, M. Pers, quelles explications avez-vous à donner ?

M. Pers-Lefèvre. — Je suis limonadier, par suite susceptible de recevoir le public. J'avais donc jusqu'à dix ou douze personnes chez moi quand madame s'est permise d'entrer et de me traiter de voleur et d'escroc. J'ai dit : « Je vous respecte parce que vous êtes la belle-mère de mon frère ; mais si vous réitérez, je vous fiche à la porte. » Elle a crié plus haut : « Escroc ! voleur ! filou ! » Bien. Je prends madame doucement et je la jette dehors. Imprudent ! ça a été pis cent fois, elle a crié, elle a crié ; je n'aurais jamais cru qu'une femme seule pût crier si fort que cela. J'ai dit à mon garçon : « Ça me fait de la peine parce que c'est la belle-mère de mon frère ; mais va chercher la garde, que j'aie le plaisir de la faire arrêter. » La garde venue, je n'ai pas dit : « Arrêtez cette voleuse ; mais bien : Arrêtez cette femme qui m'appelle voleur. » C'est tout différent.

Un lieutenant et deux soldats de garde déposent qu'il y avait plus de deux cents personnes devant la porte de M. Pers-Lefèvre, et que dès lors il avait raison suffisante de requérir la garde ; mais ils ajoutent qu'il l'a fait en disant : Arrêtez, madame ; c'est une voleuse.

Le tribunal reconnaît les faits de diffamation comme prouvés, mais admettant des circonstances très atténuantes, il ne condamne M. Pers-Lefèvre qu'à 55 francs d'amende.

M^{me} Dufamel. — Ah ! vous voilà mon avocat ! vous venez à une belle heure ! Heureusement j'ai gagné mon affaire ; j'ai parlé moi-même. Pas vrai, Dufamel, que j'ai joliment parlé ?

M. Dufamel. — Oui, ma poule ; tu leur a bien arrangé ça tout de même.

GRAND THÉÂTRE MÉCANIQUE.

Aujourd'hui mardi 12 juin 1858. Représentation à 8 heures du soir, avec tableau et décors nouveaux.

tous, et ne fut pas peu surprise de se trouver sur un lit ; car elle ne se rappela rien, si ce n'est qu'à son premier contact avec Adrien, elle se sentit défaillir, on voulut la retenir au logis ; mais comme elle ne se ressentait de rien, elle sauta du lit, prit congé de la compagnie, et regagna la maison avec sa mère. J'oubliais de dire qu'elle me pria, dans son sommeil, de m'abstenir de magnétiser personne pendant au moins quinze jours, si je ne voulais pas lui causer de nouveaux accidents. Aujourd'hui cette demoiselle, qui était sujette à des attaques de nerfs assez fréquentes, est parfaitement guérie ; elle habite Luxembourg, et a fait savoir à M. Houget que lorsqu'elle sent approcher une crise, il lui suffit de penser au magnétisme pour qu'elle se dissipe à l'instant. Vous croyez peut-être qu'après avoir été témoin de tout ceci, le docteur Boucher aura changé d'opinion, nullement ; il ne nous a pas même caché qu'il regardait tout cela comme un coup monté pour le mystifier, et persista à croire que tout le monde s'était donné le mot, il avait lu le rapport de Bailly.

Il est vrai qu'il y a des gens qui doutent même de leur existence. On a vu ce dont M. Teston a été le témoin, il sait qu'il avait ses doigts sur la serviette qui couvrait les yeux d'Adrien, qu'il y avait en outre la partition de la Dame-Blanche à traverser et que le somnambule a lu les divers paragraphes du journal qu'il lui indiquait ; néanmoins voici ce qu'il répond quand on lui demande son avis : *Cela est vrai ; mais c'est impossible.* Il ne sort pas de là.

Le Journal de Verviers reproduit nos feuilletons, si donc nous avions avancé quelque chose qui ne fût pas l'exacte vérité, nous ne tarderions pas à recevoir un démenti des honnêtes bourgeois que nous avons mis en scène ; mais nous sommes parfaitement rassuré de ce côté et nous signons en toutes lettres le présent procès-verbal, JOBAR.

Au moment où notre article était déjà composé, nous recevons la lettre qui suit :

Nous nous hâtons d'obtempérer à la demande du signataire, en n'indiquant son nom que par des initiales.

Monsieur Jobard, Le Journal de Verviers vient de reproduire votre premier article sur le magnétisme. Vous promettez la suite des faits intéressants que vous avez constatés et je m'imagine bien que les phénomènes que nous avons observés sur ma sœur ne seront pas omis. Dans ce cas, je réclame de votre obligeance de m'indiquer les personnes que par les initiales. Vous apprécierez ma demande, monsieur, tout en restant convaincu, que je suis loin de faire partie des incrédules. Recevez l'assurance de ma parfaite considération. Verviers, 6 juin 1858.

A. MULLESDORF.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 11 JUIN.

Naissances : garçons, 8, filles, 4.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 5 hommes, 2 femmes, savoir :

François Thiriar, portefaix, âgé de 82 ans, rue Grande-Bèche, époux de Marie Jeanne Pirard. — Mathieu Servais Kerckhoffs, vicaire-général de l'évêché de Liège, rue St.-Remi. — Henri Joseph Duchesne, cordonnier, âgé de 50 ans, rue des Aveugles, époux de Anne Catherine Vailant. — Elisabeth Pinte, sans profession, âgée de 74 ans, rue Féronstrée, épouse de Jean François Cloës. — Catherine Petry, sans profession, âgée de 71 ans, rue des Carnes, épouse d'Antoine Coune.

ANNONCES.

A VENDRE UNE PORTE COCHÈRE. S'adresser à M. Libert BAYET, rue Pierreuse, n. 202. 870

A LOUER dès à présent, UN QUARTIER composé de quatre pièces avec CUISINE, Quai de la Sauvenière, N° 821.

FABRIQUE

DE CHAPEAUX DE PAILLE,

RUE VINAVE D'ILE, N° 47, A LIÈGE.

L'épouse JANNÉ-JANSSEN à l'honneur d'annoncer que par suite d'achats très avantageux, ELLE A PU FAIRE UNE GRANDE DIMINUTION SUR LE PRIX de ses chapeaux, et des palmiers pour hommes et cadets. 778.

Vente d'une Maison

FORGE ET UN PETIT JARDIN Y CONTIGUS,

Contenant le tout environ 5 ares, situé à Souverain-Wandre, en lieu dit le Vinave, laquelle aura lieu le MARDI 26 JUIN 1858, à 10 heures du matin, par le ministère du notaire BIAR, en son étude, place St-Paul, n° 528, à Liège, où l'on peut avoir connaissance du cahier des charges. Cette maison est occupée par Jacques Begon. 881

Le SAMEDI 7 Juillet 1858, à deux heures,

M^r DUSART, notaire à Liège, Vendra aux Enchères en son étude, rue Féronstrée :

1° Une MAISON, sise à Liège, devant la Boucherie, n. 870.

2. Et une AUTRE, garnie de Persiennes, rue Table de Pierre, n. 489.

La majeure partie du prix sera constitué en rente. S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions. 862

JEUDI 28 JUIN 1858, à 10 heures du matin,

Le notaire GRÉGOIRE de Dalhem, exposera en VENTE publique, chez l'échevin Comblain, à la Supexhe, commune de St.-Remi,

un corps de ferme,

PROVENANT DU S^r BUDIN,

SITUÉ AU BOIS DE ZEVAL, MÊME COMMUNE DE S.-REMI,

Consistant en la maison d'habitation avec les bâtiments d'exploitation et 6 bonniers 2 verges grandes 11 petites de jardins, prairies et terres d'un très-bon rapport, avec facilité pour le paiement.

S'adresser au notaire, qui est aussi chargé de VENDRE de gré à gré une bonne et solide MAISON de CAMPAGNE, avec jardin et prairie d'environ 18 verges grandes, agréablement située sur le bord et près du passage de Meuse à Wandre. 880

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 31, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquise dans le traitement des MALADIES SECRÈTES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang âcre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence. 658

AVEC AUTORISATION DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE APOSTOLIQUE.

VENTE PAR ACTIONS

Sous la surveillance spéciale de la Haute Chambre Aulique des finances,

de

Trois grandes et magnifiques Propriétés,

s'élevant, suivant acte authentique déposé près ladite chambre, ensemble à

DEUX MILLIONS 15331 FLORINS, VALEUR DE VIENNE,

AVEC 25586 GAINS ACCESSOIRES EN NUMÉRAIRE.

Chaque action peut gagner les IMMEUBLES, ainsi que des gains accessoires, au comptant.

TIRAGE IRRÉVOCABLE ET SANS REMISE, LE 7 JUILLET PROCHAIN.

PRIX D'UNE ACTION, 20 FRANCS.

Les acquéreurs d'une série de 6 actions ou de plusieurs, jouissent d'avantages marquans.

Envoi des actions, prospectus et listes, franc de port.

On est prié de s'adresser directement à

F. E. FULD,

banquier et receveur-général à Francfort-sur-Mein. 872

Compagnie générale D'ÉCLAIRAGE

AU

GAZ DE HOUILLE.

CONSTRUCTION ET EXPLOITATION

D'USINES,

POUR LA

FABRIQUATION DU GAZ, DU COKE ET DU BITUME

HOFF-GREGORY ET COMP. A PARIS.

Tout concourt aujourd'hui à activer le développement de l'éclairage par le gaz de la houille, et à l'exemple de l'Angleterre, où, depuis le palais du roi jusqu'au plus modeste village, tout brille de l'éclat de la nouvelle lumière, la France se montre enfin impatiente aujourd'hui de jouir d'une invention qui procure bien-être, propreté, sécurité, etc.

Le moment est arrivé pour hâter les progrès de cette industrie. Jusqu'à ce jour, le gaz à Paris, n'éclairait que les boutiques et les cafés, et en quelque sorte, comme un objet de luxe; apprécié aujourd'hui comme objet d'utilité et d'économie, on le rencontre dans les appartemens, dans les ateliers, dans les fabriques, dans les collèges, dans les hôpitaux, et sa propagation sera d'autant plus grande qu'on est parvenu à l'épurer d'une manière plus parfaite; déjà le gaz des usines construites d'après le système de M. Gregory est admis dans les salons où il répand le plus vif éclat sans la moindre odeur.

Il n'est question ici, que du GAZ EXTRAIT DE LA HOUILLE ET COURANT DANS LES TUYAUX qu'il faut bien distinguer des différentes sortes de GAZ PORTÉS A DOMICILE, COMPRIMÉ OU NON COMPRIMÉ, que l'on s'efforce d'extraire de la résine, de la tourbe, du pétrole et et même de l'eau: il se peut que la science s'amuse de ces investigations, mais il y a long-temps que, sous le point de VUE COMMERCIAL, nos voisins d'Outre-Mer, expérimentateurs par excellence, ont renoncé à ces ruineuses tentatives.

La dernière usine à gaz de résine qui existait encore à Liverpool, vient de cesser ses opérations après douze années de pénibles expériences, sans avoir jamais produit le moindre intérêt, tandis que, dans la même ville, l'usine au gaz de la houille est en pleine prospérité.

Près de trente années d'expérience ont constaté que toutes les compagnies d'éclairage, qui ont pour base la distillation de la houille ont constamment REUSSI.

Cette prospérité constante, s'explique aisément, lorsqu'on sait que le Coak et le Bitume viennent en grande déduction du prix des matières premières.

Un autre fait digne de remarque, c'est que jamais une usine à gaz de houille n'a vu son produit rester stationnaire; ce produit va toujours s'accroissant, parce que personne, après avoir adopté l'emploi du gaz, n'y renonce pour retourner à l'usage de l'huile.

La Société est en commandite; le capital social est de 5 millions divisés en 5 mille actions de mille francs, dont 2500 seront seulement émises, le restant ne sera émis que suivant l'extension que prendra la Société.

Les demandes d'actions, pour plus amples renseignements on renvoie à la GAZETTE DE FRANCE du 31 mai dernier, devront être faites par lettres affranchies et adressées à M. HOFF, directeur-général de la compagnie, rue Cadet, n. 16, à Paris.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur J. N. Sarton demande l'autorisation de transférer une machine à vapeur de moyenne pression, travaillant à deux atmosphères et de la force de quatre chevaux, de la rue Roture, sur un terrain situé derrière sa fabrique, même rue, n° 947 à 951.

On peut former opposition dans la quinzaine, en s'adressant par écrit à l'administration.

Liège, le 8 juin 1858.

Le président, F. PIERCOT.

PROVINCE DE LIÈGE. — TRAVAUX PUBLICS.

AVIS.

Vendredi 22 courant, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous approbation ultérieure de l'autorité supérieure, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des ouvrages et fournitures à faire pour l'établissement de garde-corps, le long de différentes parties de la route de 2^e classe, n° 15, de Liège vers Namur.

On peut prendre connaissance du devis à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Liège, le 9 juin 1858.

BOURSES.

LONDRES, LE 9 JUIN.

| | | | |
|-------------------------------------|-------------|---------------------|--------|
| 5 ^e consolidés | 95 1/8 | Différées | 8 7/8 |
| BELGE, 1852, c. d. 102 | | Passives | 5 |
| Hol. Dette active. | 101 5/4 7/8 | RUSSE | |
| Portug. 5 p. c. | 56 1/6 | BRESIL | 80 1/2 |
| Id. 3 p. c. | 24 1/4 | MEXICAINS 5 p. c. | 25 1/4 |
| Esp. Emp. 1854 | 21 7/8 | | |

ANVERS, LE 11 JUIN.

| | | | | |
|-------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|---|
| ANVERS. Det. act. | 104 1/2 | A Prusse. Em. à Berl. | 114 1/2 | P |
| » Det. diff. | 48 1/4 | A NAPLES. Cert. Fal. | 95 1/8 | A |
| Emp. de 48 mill. | 101 5/4 7/8 | P Et. Rom. Lev. 1852. | 102 | P |
| Id. de 50 mill. | 92 1/2 | P Cert. à A. 1854 . . . | 101 | P |
| HOLL. Dette. activ. | 54 1/8 | | | |
| Rente rembours. | — | | | |
| AUTRICHE. Métall. | 106 1/2 | | | |
| Lots de fl. 100 | 311 | A Amsterd. C. jours. | 5/8 1/2 p. | |
| » fl. 250 | 452 | A Id. 5 mois | — | |
| » fl. 500 | 735 | A Rotterd. C. jours. | 5/8 1/2 p. | |
| Polog. Lots fl. 500 | 115 5/4 | A Id. 5 mois | — | |
| » fl. 500 | — | A Paris. C. jours | 1/8 av. | |
| BRES. Em. L. 1854 | 80 | P Id. 5 mois | 7/8 0/10 p. | |
| ESPAGNE. Ardoins | 21 1/2 | P Londres. C. jours | 40/4 1/2 | |
| Dette passiv. 1854 | — | Id. 2 mois | 40/2 | |
| » Différée | 6 | nomi Francfort. C. jours | 55 7/8 | |
| DANEMARC. E. Notif. | 95 1/2 | A Id. 5 mois | 55 1/2 | |
| Dito à L. | 74 5/8 | A Bruxelles et Gand . | 1/8 | |

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 11 JUIN.

Comme Londres vient sans variation on a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour, l'actif espagnol ouvert 21 5/8 et reste 21 7/16 argent au comptant.

Primes au 19/20 courant 21 5/8 dont 1/4 et papier.

» fin » 21 5/4 »

Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, 119 5/4 1/2 et reste 119 1/4 cours.

Actions de la Banque d'Industrie, 106 5/8 0/10 cours à l'émission et argent après l'émission.

BRUXELLES, LE 11 JUIN.

| | | | |
|------------------------------|------------|--------------------------------|---------|
| Dette active 2 1/2 | 54 5/8 | P Brasseries | — |
| Emp. Rothschild. | 102 | P Tapis | — |
| Fin courant | 102 | P Fer d'Ougrée | — |
| Emp. de 50 mill. | 92 1/4 | A Mutualité | 118 |
| Fin courant | 92 1/4 | A S. C. Bruges | — |
| Emp. de 1852 (4) | 96 | P Monceaux | — |
| Act. de la Soc. G. | 854 et | P Act. Réunies | 102 et |
| Emp. de Paris | 1770 | P Borinage | — |
| S. de Comm. de c. | 149 | P Houyoux | — |
| B. de Belgique | 140 | P Papeterie | — |
| C. de S. et Oise | 111 5/4 | A Lits de Fer | — |
| Hauts-Fourneaux | 150 | P Luxembourg | — |
| Banque Foncière | 105 | Civile | — |
| Idem | 99 5/4 | A Herve | — |
| Fleuu | — | Ch. de Fer de Col. | 1005 |
| Hornu | — | Ch. de B. M. et B. | — |
| Selessin | — | Asphalt | — |
| Soc. Nationale | 128 1/2 et | A Holl. Dette active | 54 |
| Levant du Fleuu | — | Losrenten inserit | 99 7/8 |
| Ougrée | — | A Autriche. Métalliq | 106 1/4 |
| Sars-Longscham | 174 | A Naples. C. Falcon | 95 |
| Chemin de Fer | — | P Espagne. Ardoins | 21 5/8 |
| Vennes | — | Fin courant | — |
| St-Léonard | — | Prime un mois | — |
| Chatelineau | — | Différée de 1850 | — |
| Verreries | 125 1/2 | A Idem de 1855 | — |
| Betteraves | — | Passives | — |
| Verrer. de Charl. | — | Bresil. E. de Roth | 80 |
| L'Espérance | — | Rome. E. de 1854 | 101 5/8 |

VIENNE, LE 2 JUIN.

Métalliques, 107 1/4.—Actions de la Banque, 1454.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DES 10 ET 11 JUIN.

Le bateau à vapeur belge Princess Victoria, v. de Londres, ch. de coton, café, tabac, 50 passagers, 6 chevaux et 1 voiture. — Le bateau à vapeur anglais Menai, v. de Londres, ch. de café, riz, tabac, 112 passagers et 2 voitures. — Le brick américain Osage, v. de New-York, ch. de bois de teinture et d'acajou.

PLACE D'ANVERS, LE 11 JUIN.

Café. — Les ventes de ce jour se composent de 200 balles Sumatra verdâtre à 26 1/2 c. 80 balles Brésil à 25 5/4 et 50 balles dito à 26 cents. Aucune transaction n'a été citée en St-Domingue ni Batavia.

Coton. — Notre marché de ce jour a présenté une activité que depuis quelque temps nous ne lui avions plus vu. Les ventes citées consistent en 200 balles Nouvelle-Orléans du chargement Wolga à 50 cents, 550 balles Georgie du chargement Weser au même prix et 100 balles Georgie à 58 1/2 cents.

Riz. — Le chargement de 500 tierçons Caroline du Meta, dont nous parlons dans notre revue de la semaine, a été traité ce matin à prix qui ne nous est pas bien exactement connu. On a réalisé en outre environ 80 tierçons Caroline nouveau à f. 16 5/8.

Sucre brut. — Il s'est traité aujourd'hui 50 biques Fernambouc blanc, importées ces jours derniers par Surprise, à f. 21 pavillon étranger et un petit lot d'une trentaine de caisses Havane à prix inconnu.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 11 JUIN 1858.

| | |
|---------------------------------|------------|
| Froment, l'hectolitre | fr. 18 70. |
| Seigle, idem | 15 68. |

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.